



# Bulletin des Négociations de la Terre

Un service d'information sur les négociations de développement et d'environnement

Vol. 14 No. 38

PUBLIE PAR L'INSTITUT INTERNATIONAL DU DEVELOPPEMENT DURABLE (IIDD)  
EN COOPERATION AVEC L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF)

Jeudi 1er Juin 2000

## LES FAITS MARQUANTS DU PREPCOM DE PEKIN+5 MERCREDI 31 MAI 2000

Mercredi 31 mai, le PrepCom s'est réuni pour la poursuite des consultations officieuses. Le Groupe de Travail I a planché sur le Chapitre II, au cours de la matinée. Le Groupe de Travail II s'est penché sur le Chapitre IV, au cours des séances de l'après-midi et de la soirée. Le groupe de contact sur la santé et la famille s'est réuni le matin, l'après-midi et, de nouveau, dans la soirée. Le groupe de contact sur la traite s'est réuni dans l'après-midi.

### LE GROUPE DE TRAVAIL I

#### CHAPITRE II: LES REALISATIONS ET LES OBSTACLES

**La fillette:** Dans l'alinéa 27, consacré aux obstacles, le G-77/CHINE souligna la référence à la pauvreté. JUSCANZ proposa de préciser les pires formes du travail des enfants et le lourd fardeau des travaux domestiques imposé aux filles. Le G-77/CHINE, contré par l'UE, plaida pour la suppression de la référence à l'emploi domestique des enfants. La référence resta crochétée. Le SAINT SIEGE s'opposa au libellé portant sur les rôles stéréotypés. L'UE insista sur le maintien des références à la fois aux rôles et aux attitudes. Le G-77/CHINE suggéra de crocheter "et/ou attitudes." Le SAINT SIEGE proposa "attitudes et/ou rôles qui limitent les potentialités de la femme". Le MEXIQUE, appuyé par la GAMBIE, appela à l'insertion d'une référence aux attitudes culturelles négatives. Le Président proposa attitudes culturelles et stéréotypes et/ou rôles qui limitent les potentialités de la femme. Le libellé resta entre crochets. Le SAINT SIEGE préféra se référer aux "besoins" de la fillette, au lieu de "situation" de la fillette. Les délégués s'accordèrent sur le maintien du terme situation. Au sujet des obstacles empêchant les filles à prendre confiance en elles-mêmes, à s'autodéterminer et à devenir autonomes, l'IRAN suggéra "adultes dans le future." JUSCANZ plaça la proposition entre crochets. Le SAINT SIEGE élargit les crochets aux termes "s'autodéterminer" et "autonomes". L'UE s'opposa au libellé proposé par le Saint Siège concernant le soutien parental. La ZAMBIE, avec la LIBYE, appela à l'insertion d'une référence à la pauvreté. L'IRAN suggéra un libellé qualifiant les rapports sexuels précoces en dehors du mariage comme étant la cause des grossesses non désirées et des HIV/SIDA. Toutes ces références furent laissées entre crochets et le Président référé l'alinéa à un groupe de facilitation restreint.

**Les Conflits Armés:** Dans l'alinéa 13, consacré aux obstacles, les délégués s'accordèrent sur un libellé stipulant que les conflits armés continuait à être la cause de sérieux obstacles à l'avancement des femmes, ainsi que sur une référence proposée par le G-77/CHINE, portant sur les liens entre la paix, l'égalité et le développement. JUSCANZ appela à préciser "l'égalité entre les hommes et les femmes." L'amendement resta crochété. Les délégués ne parvinrent pas à s'entendre sur une proposition avancée par le G-77/CHINE, faisant référence à différents types de conflits, dont celui de la domination étrangère. Dans la liste des causes et des conséquences, les délégués acceptèrent la référence proposée par JUSCANZ, portant sur le déni

des droits humains. Le terme "tous" introduits par le G-77/CHINE fut placé entre crochets. Le G-77/CHINE remit en question le libellé proposé par l'UE dénonçant l'extrémisme idéologique, et inséra de nouvelles références aux énormes quantités de ressources dépensées dans les arsenaux nucléaires et les mesures de coercition unilatérales. L'UE, avec la CROATIE, suggéra la suppression de "transition politique." JUSCANZ, avec l'UE, appela à la suppression de la référence aux armements de hautes technologies et à l'insertion d'une référence aux recrutements "forcés", entre autres, d'enfants soldats. JUSCANZ suggéra la suppression de la référence aux sanctions économiques. L'UE remit en question, dans une proposition du Saint Siège, le lien entre dépenses militaires et affaiblissement de l'Etat. N'étant parvenu à aucun, le Président référé le paragraphe à un groupe de facilitation restreint.

### LE GROUPE DE TRAVAIL II

#### CHAPITRE IV: LES NOUVELLES ACTIONS ET INITIATIVES

La Vice-Présidente Patricia Flor s'adressa au Groupe de travail II, dans l'après-midi, pour annoncer que les résultats de la séance du mardi soir du groupe de contact sur la santé et la famille ont été distribués. Concernant la santé, le texte des paragraphes 107, 115 et 138 a été accepté; Concernant la famille, le texte des paragraphes 102, 118 et 137 a également été accepté. L'oratrice recommanda au groupe d'introduire le libellé approuvé dans le document devant être adopté par l'Assemblée Générale, la semaine prochaine.

**Les Actions Nationales et Internationales:** Le Président Bhattacharjee proposa, et tous les participants approuvèrent, d'ajouter "le cas échéant" dans le chapeau de la section consacrée aux actions nationales et internationales. Les délégués s'accordèrent sur le sous-alinéa 126(a) bis, proposé par le G-77/CHINE et appelant à la mise en place d'un programme de coopération Sud-Sud, en vue d'aider au renforcement des capacités des arsenaux nationaux de la promotion de la femme, à travers, entre autres, les échanges d'expertises, d'expériences et de connaissances dans le domaine, la réflexion commune sur les questions féminine et les méthodologies d'intégration des perspectives féminines.

Dans le 126(d) bis, proposé par JUSCANZ, appelant à l'entreprise d'une collecte des données appropriées concernant les femmes autochtones en vue de renforcer l'efficacité des programmes et services, les délégués souhaitèrent la suppression de la référence aux celles pour qui il n'existe aucune information pertinente. Le sous-alinéa fut approuvé.

Dans le sous-alinéa 126(f) proposé par le G-77/CHINE et appelant au soutien des programmes innovants visant à permettre aux femmes âgées d'accroître leur contribution au développement et à la lutte contre la pauvreté, JUSCANZ proposa, et tous les participants approuvèrent, de remplacer le terme "permettre" par le terme "habiliter" et d'ajouter une référence aux femmes âgées bénéficiant du développement. L'UE, contré par le G-77/CHINE, proposa de combiner ce libellé avec ceux du 132(h) et du 132(i). Quelques pays d'Amérique Latines (SLAC), contrés par le G-77/CHINE, proposèrent de le placer

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* © <enb@iisd.org> a été rédigé par Tonya Barnes <tony@iisd.org> and Gretchen Sidhu <gsidhu@igc.org>. Edition Numérique: Andrei Henry <andrei@iisd.org>. Editrice en Chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Version Française: Mongi Gadhoun <mongi.gadhoun@enb.intl.tn>. Directeur de la Publication: Langston James Goree VI <kimo@iisd.org>. Les principaux bailleurs de fonds du *Bulletin* sont: Le Ministère Néerlandais des Affaires Etrangères, le Gouvernement du Canada (à travers l'ACDI et le DFAIT), les Etats-Unis (à travers l'USAID), l'Agence Suisse de l'Environnement, des Forêts et du Paysage (SAEFL), Le Département du Royaume-Uni chargé du Développement International (DFID) et la Commission Européenne (DG-ENV). Un soutien général a été accordé au *Bulletin* au titre de l'exercice 2000, par: les Ministères Allemands de l'Environnement (BMU) et de la Coopération pour le Développement (BMZ), le Ministère Danois des Affaires Etrangères, le Ministère Australien de l'Environnement, le Ministère Norvégien de l'Environnement, les Ministères Finlandais des Affaires Etrangères et de l'Environnement, le Gouvernement Suédois, le Gouvernement Australien, le PNUD, le FEM et BP Amoco. Un soutien Spécifique pour la couverture du processus Pékin+5 a été fourni par le Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas et le Ministère des Affaires Etrangères du Royaume-Uni (DFID). La version Française est financée par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). Le *Bulletin* est joignable à <enb@iisd.org> et au tel: +1-212-644-0204; fax: +1-212-644-0206. L'IIDD peut être contacté par <info@iisd.ca> et par courrier au 161, Portage Avenue East, 6th Floor, Winnipeg, Manitoba R3B 0Y4, Canada. Les opinions exprimées dans le *Bulletin* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du *Bulletin* peuvent être utilisés uniquement dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Des versions électroniques du *Bulletin* sont diffusées par courriel et sont disponibles à travers le serveur WWW Linkages à: <http://www.iisd.ca/linkages/>



dans le chapitre consacré aux actions nationales. Les délégués s'accordèrent sur le maintien du sous-alinéa dans le chapitre des actions nationales et internationales, tel qu'amendé.

Dans l'ancien sous-alinéa 129(a) (nouveau 122(b) bis) qui appelle à l'implication des femmes dans les prises de décisions à tous les niveaux, la ZAMBIE précisa l'équilibre dans la désignation des femmes "et des hommes". Les délégués approuvèrent et ajoutèrent une référence au plein respect du principe d'égalité de la répartition géographique. Ils amendèrent également le libellé de manière à y mentionner l'emploi des femmes en qualité de représentantes et d'envoyées spéciales et de chargées de missions de bons offices au nom du Secrétaire Général, entre autres, dans les affaires ayant trait au maintien de la paix, à la restauration de la concorde et dans les activités opérationnelles, y compris en tant que coordinatrices résidentes.

Dans le 129(b) qui appelle à la mise en place de processus et de mécanismes consultatifs, la LIBYE préféra une référence au partenariat avec les "organisations féminines y compris la communauté des ONG," et autres groupes. Les délégués approuvèrent. L'UE reformula le libellé de JUSCANZ qui appelle à s'assurer que toutes les femmes, y compris celles issues des minorités ethniques, sont pleinement impliquées et tenues informées des décisions susceptibles d'avoir un impact sur leurs vies. SLAC et d'autres intervenants préférèrent que ce libellé dresse la liste spécifiant les catégories de femmes. JUSCANZ, avec l'UE et l'AFRIQUE DU SUD, suggéra, et les délégués approuvèrent, que le libellé fasse référence à toutes les femmes, avec une attention à celles confrontées à des barrières particulières entravant leur participation dans la vie publique. Les délégués déplacèrent le sous-alinéa vers le chapitre consacré aux actions nationales.

Les délégués intégrèrent le 129(c) avec le 129(d) appelant à l'application de mesures positives permettant d'ouvrir un accès égalitaire aux programmes de renforcement des capacités, aux fins d'améliorer la participation des femmes dans les processus décisionnels. La ZAMBIE précisa "application et soutien..." SLAC, avec ST. KITTS ET NEVIS, parlant au nom des pays des Caraïbes, se déclara en faveur d'une référence d'ordre général à l'amélioration de la participation dans les prises de décisions dans tous les domaines et à tous les niveaux. La LIBYE, le PAKISTAN et l'IRAN exprimèrent leurs difficultés avec la référence proposée par JUSCANZ appelant à la participation de toute la diversité des femmes. JUSCANZ proposa la suppression du mot "toute". Les délégués acceptèrent le libellé appelant à l'application et au soutien de mesures positives conférant à toutes les femmes et en particulier aux femmes autochtones, un accès égalitaire aux programmes de renforcement des capacités et de formation, aux fins d'améliorer leur participation dans tous les domaines et à tous les niveaux. Le sous-alinéa fut ainsi approuvé.

Les délégués s'accordèrent sur la suppression du 129(e) qui appelle au renforcement de la participation des femmes autochtones dans les prises de décision. Dans le 129(f) qui appelle à une participation équilibrée entre les sexes dans les forces de police civiles et militaires, les délégués examinèrent les re-formulations proposées par JUSCANZ et l'UE. Le PAKISTAN préféra travailler sur le libellé avancé par JUSCANZ et s'opposa, contrairement à ST. KITTS ET NEVIS, à la référence portant sur la représentation des femmes dans l'armée. JUSCANZ proposa, avec l'UE, une combinaison du libellé consacré à l'identification des femmes candidates à la nomination dans les missions des Nations Unies de maintien de la paix, avec celui proposé par l'UE concernant leur participation dans les forces de police civiles. Le BANGLADESH, avec l'ALGERIE, le NIGERIA et ST. KITTS ET NEVIS, proposa: de maintenir les formulations séparées; de remplacer la référence à une participation équilibrée entre les sexes; et de déplacer le libellé portant sur les forces de police civiles vers le chapitre consacré aux actions nationales. Les délégués s'accordèrent sur le report du débat en attendant de tenir des concertations avec leurs collègues de la Quatrième Commission.

Dans le 130(a) qui appelle à des mesures visant à l'éradication de la violence à l'encontre des femmes, les délégués s'accordèrent sur l'insertion de références: à des législations "nationales" efficaces; à "l'élimination" de la violence à l'encontre des femmes; et aux pires formes de travail des enfants. L'UE, avec JUSCANZ et le SAINT SIEGE, mais contrée par l'IRAN, préféra que le paragraphe se focalise sur les filles. L'UE proposa l'insertion d'une référence à la vente des enfants et la suppression de la référence aux mariages forcés, aux crimes d'honneur et à la violence liée aux biens dotaux. JUSCANZ suggéra de retenir le libellé approuvé du CHR concernant les crimes commis au nom de l'honneur et au nom de la passion. Le PAKISTAN proposa un libellé sur les crimes motivés par le racisme. Le texte resta croché.

Dans le 130(b) proposé par JUSCANZ et appelant à des mesures visant à l'élimination de l'exploitation sexuelle et économique des filles, l'ALGERIE, avec la CHINE, appela à sa suppression. Le paragraphe resta croché. Dans le 130(c), portant sur le viol et autres actes de violence sexuelle contre les femmes et les filles, utilisés comme arme de guerre, le SAINT SIEGE suggéra un amendement faisant référence aux crimes perpétrés contre les femmes et aux crimes de violence sexuelle, tels que définis dans le Statut de Rome du CIC, qui affirme que le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, la grossesse forcée, la stérilisation forcée et autres formes de violence sexuelle, constituent, dans des circonstances définies, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre. Le paragraphe resta croché.

Dans le 130(d), portant sur le soutien financier et autre en faveur des ONG et des différents acteurs de la société civile engagés dans la lutte contre la violence exercée à l'encontre des femmes, l'ALGERIE suggéra de déplacer le libellé vers le chapitre consacré aux actions nationales. La représentante de ST. KITTS ET NEVIS s'y opposa. Les délégués s'accordèrent sur un texte faisant référence: à la mise à disposition d'un soutien en faveur des ONG; aux organisations féminines; à "toutes les formes de" violence; et aux femmes "et aux filles." Les références aux différents acteurs de la société civile et à la violence basée sur la race exercée à l'encontre des femmes et des filles restèrent crochées.

Dans le 130(e), portant sur la poursuite des responsables de toutes formes de violence à l'encontre des femmes et des filles, SLAC suggéra de déplacer le sous-alinéa entier vers le chapitre consacré aux actions nationales. L'ALGERIE proposa sa suppression. JUSCANZ appela à la suppression du terme "toutes formes." Le paragraphe resta croché. Dans le 130(f), appelant à s'assurer de l'éducation et de la formation pour tous les acteurs en contact avec les victimes de la violence, JUSCANZ apporta son appui à la re-formulation proposée par l'UE concernant l'établissement de lignes directrices et la fourniture d'une formation à tous les acteurs. La représentante de ST. KITTS ET NEVIS proposa une référence à l'aspect judiciaire. Le sous-alinéa resta en suspens.

Dans le 130(g) proposé par JUSCANZ et appelant à l'organisation de campagnes publiques sur le caractère inacceptable de la violence à l'encontre des femmes, les délégués approuvèrent les suggestions introduites par le PAKISTAN: "encourager" la tenue de campagnes publiques, "améliorer" la conscientisation du grand public et, avec l'appui de nombreuses délégations, une référence au "coûts sociaux" de la violence. Les délégués approuvèrent également la proposition du SLAC de supprimer la référence à la résolution de l'AG.

### LES GROUPES DE CONTACT

Le groupe de contact sur la famille et sur la santé a poursuivi sa progression sur les points polémiques. Dans un second groupe de contact, les délégués ont débattu des définitions de la traite des blanches et deux pays y ont soumis de nouveaux textes pour considération par le groupe.

### DANS LES COULOIRS

Certains observateurs ont noté qu'il était sans doute temps que les délégués commencent à élaborer une définition des progrès. Cela signifie-t-il que le document sera nettoyé ou qu'il restera parsemé de crochets? Un groupe, au moins, est actuellement en train d'importer activement des libellés des "PFA", estimant que c'est là la seule avenue ouvrant sur des résultats acceptable pour tous. Pour celles et ceux qui souhaitent pousser les choses un peu plus loin, le "UN's Consensus Building Institute" organise aujourd'hui un atelier – commenceront-ils par un débat sur les raisons qui font que les exposés sont présentés en anglais uniquement? Dans l'intervalle, un certain nombre de délégués femmes ont fait part de leurs réserves concernant la dominance des négociateurs vocaux n'ayant aucun intérêt dans les questions débattues. Elles ont affirmé qu'il était temps de rompre le bloc. Les groupes régionaux, agités dans le cadre du régime de New York, sont en train de méditer le chemin suivi par SLAC. Plus on est de fous, plus on s'amuse...

### A SUIVRE AUJOURD'HUI

Le Groupe de Travail I procédera à l'examen des Chapitres II et III à 10h et à 15h, dans la Salle de Conférence 1. Le Groupe de Travail II se penchera sur le Chapitre IV à 19h et à 22h, en fonction de la disponibilité des services, dans la Salle de Conférence 1. Les groupes de contact se réuniront à 10h et à 15h dans la Salle de Conférence 6 et à 19h dans la Salle de Conférence 9.